

Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ  
Réunion du 07 septembre 2023

**Présents** : Carine BESANÇON, Gérard BREVET, Jean-Paul CHATARD, Jean-Luc CHEVALLIER, Mickaël CLEMENT, Anne-Hélène DESBOIS, Karine GOYENECHÉ, René LANDES, Nathalie PERDRIX, Sophie PHILIBERT, Marc ROCHET.

**Absents excusés** : Christian FEVRE donne pouvoir à Jean-Luc CHEVALLIER, Christelle LAMBERET donne pouvoir à Anne-Hélène DESBOIS, Gilbert CHABOT donne pouvoir à Karine GOYENECHÉ, Véronique MAIGRE ROLLAND donne pouvoir Nathalie PERDRIX.

**Secrétaire de séance** : Sophie PHILIBERT

**ORDRE DU JOUR** :

-Approbation du procès-verbal et du compte-rendu du conseil municipal du 22 juin 2023

-Délibérations :

1/ Approbation du rapport de la CLECT

2/ Aménagement de la traversée de Challes : devis de Infratech

3/ Changement de nomenclature comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

-Point sur les dossiers en cours

-Questions diverses

-----  
Le procès-verbal et le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 22 juin 2023 sont approuvés à l'unanimité.  
-----

**-DELIBERATIONS :**

**1/ Approbation du rapport de la CLECT :**

Monsieur le Maire explique que l'ex-communauté de communes de Montrevel-en-Bresse a transféré à Grand Bourg Agglomération, lors de la fusion, les subventions qu'elle versait aux associations de son territoire. Le versement des subventions de fonctionnement à destination des associations à caractère local et au collège était jusqu'à maintenant géré par le pôle Bresse de GBA.

Il s'agit désormais du retour de ces mêmes subventions au sein des communes qui avaient renoncé à une partie de leurs ressources au profit de l'ex-EPCI.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie pour évaluer l'incidence financière de la restitution de ces subventions à 12 communes du secteur de Montrevel en Bresse.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le rapport de la CLECT qui détermine les charges correspondantes aux subventions de fonctionnement à destination des associations et du collège du secteur de Montrevel en Bresse restituées aux 12 communes.

**2/ Aménagement de la traversée de Challes : devis de Infratech:**

Monsieur le Maire présente le devis proposé par l'entreprise Infratech de Revonnas concernant la maîtrise d'œuvre VRD pour l'aménagement de la RD59 dans la traversée de Challes conformément à la demande de la commune et au plan de faisabilité réalisée par l'ADIA (Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain).

L'ADIA a estimé les travaux à 130 000€ HT. Le montant des honoraires du Maître d'œuvre sera calculé en fonction du montant de l'avant-projet définitif et notifié par avenant.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le Maire à confier à l'entreprise Infratech la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la traversée de Challes.

### **3/ Changement de nomenclature comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :**

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales au 1er janvier 2024.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le Budget Principal à compter du 1er janvier 2024.

#### **-Dossiers en cours :**

##### ➤ Cœur de village :

La commune a déposé des demandes de subventions auprès de l'Etat, du Département, de la Région pour les travaux d'aménagement du cœur de village.

Le cabinet Berthet devrait fournir l'avant-projet définitif d'ici la fin du mois.

Les travaux ont été autorisés par arrêté en date du 07 août 2023.

La SEMCODA a déposé un permis d'aménager qui est encore en cours d'instruction.

Le SIEA doit rendre son avis sur ce projet. Un renforcement du réseau électrique est nécessaire pour alimenter les 14 lots à bâtir. Le SIEA prendra à sa charge 50% des travaux, le restant étant normalement à la charge de la commune. La SEMCODA a confirmé qu'elle s'engage à prendre en charge la totalité du reste à charge de la commune.

##### ➤ Voirie :

Gérard BREVET présente les travaux qui seront engagés d'ici la fin de l'année.

Une campagne de Point à temps sera réalisée sur tout le territoire communal (7 212€). S'en suivront le reprofilage de la rue des grands champs, sur 80 mètres avant la station d'épuration pour un montant de 20 131.26€ puis la réalisation de marquage au sol ( stationnement, limitation de vitesse... pour 3 798.23€).

##### · Forum des associations :

Un forum des associations aura lieu samedi 9 septembre de 9h30 à 13h à la salle des fêtes de Bohas. Il est organisé conjointement par les communes de Cize, Bohas-Meyriat-Rignat et Hautecourt-Romanèche. 24 associations seront présentes pour accueillir le public et présenter leurs activités.

##### · Inter CCAS :

La journée intergénérationnelle organisée par les communes de l'interCCAS aura lieu le samedi 7 octobre à partir de 14h à la salle des fêtes de Romanèche.

##### · Affichage publicitaire :

La commune ne disposant pas de règlement en matière de publicité, la pose d'un panneau publicitaire est soumise à autorisation de la Préfecture par l'intermédiaire de la DDT.

Un groupe de travail est constitué afin de réaliser une signalisation d'information locale des commerces, bâtiments et équipements publics de la commune. La première rencontre du groupe de travail aura lieu le lundi 2 octobre à 20 h.

### **-Questions diverses :**

➤ Conseiller numérique : Ludivine MAKENGO remplace Nathan REVILLET depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Les ateliers numériques reprendront prochainement au même rythme que précédemment soit un mardi sur deux de 13h30 à 15h30.

➤ Jean-Luc CHEVALLIER propose de travailler sur la sensibilisation au développement du moustique tigre sur notre territoire.

#### ➤ Carrières :

Les élus ont rencontré les membres du collectif de sauvegarde du val de Buenc ce vendredi 1 septembre en mairie suite à la réception des rapports de visites de la DREAL (inspection des installations classées) sur le site d'exploitation de la carrière FONTENAT.

Le collectif avait transmis en juin 2023 à la Préfecture un courrier alertant les services préfectoraux sur des non conformités liées à l'exploitation de la carrière « sur la Chair » et sur la présence d'une zone d'extraction au sein du périmètre de traitement des matériaux « aux chaintres ».

Pour faire suite à ce signalement, la DREAL s'est présentée de manière inopinée le mercredi 05 juillet 2023 sur site.

Elle a en effet pu constater certaines non-conformités signalées par le collectif et a proposé à madame la Préfète de l'Ain de mettre en demeure l'exploitant de mettre en œuvre un certain nombre de mesures visant à régulariser les conditions d'exploitation.

Une commission locale de concertation et de suivi doit avoir lieu sur site le vendredi 22 septembre à 18 heures. En vue de préparer cette rencontre, un ensemble de questions seront transmises à Monsieur FONTENAT pour qu'il y réponde par écrit avant cette rencontre.

### **Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 16 octobre 2023 à 20h00.**

DECLARATION PREALABLE (dossiers déposés en mairie) :

- André BRANDT, 524 chemin de la croix Rozier
- Commune de Hautecourt-Romanèche, 37 route de Neuville
- Yann OLLIVIER-HENRY, 2724 route du Port, CHAMBOD
- MASTER ENERGIE, 130 rue Joseph Marie Convert, CHALLES
- FONTENAT AG, aux Chaintres, ROMANECHÉ
- Société PIE, 1197 route des villages, VILLETTE

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Fabien COURTOIS et Emeline CORNIEUX, 5 impasse de Journely, CHALLES
- Pierre-Yves COLLAUD, 235 chemin des vignes, CHAMBOD

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,  
Marc ROCHET



